L'obligation d'accessibilité des petits commerces pas encore respectée **[1]**

Le délai de trois ans dont disposaient les commerces pour se rendre accessibles a expiré le 26 septembre. Mais tous n’ont pas déposé leur agenda d’accessibilité programmée (Ad’ap), comme l’exigeait la loi. Et ceux qui l’ont fait n’ont pas forcément réalisé les travaux prévus.
En savoir plus (Faire Face) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/lobligation-daccessibilit%C3%A9-des-petits-commerces-pas-encore-respect%C3%A9e
[2] https://www.faire-face.fr/2018/09/26/commerces-manque-accessibilite/